

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
POLYNÉSIE FRANÇAISE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE  
DES ILES SOUS-LE-VENT

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 21/23 du 08 mars 2023

Portant affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe unique de l'électricité de l'exercice 2022.

Convocation N° 61/23 du 02 mars 2023	L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 02 mars 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 22 MAR. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme AHARA épouse RUA Liliane		X	donne pouvoir à M. EBB Moïse, Maire délégué de Opoa												
Nombre de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	donne pouvoir à M. MOUTAME Thomas, Maire												
	6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva		X	donne pouvoir à M. BUTSCHER Roland, Conseiller municipal de Puohine												
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>26</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	15	Absents	12	Représentés	11	Votants	26	7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre		X	donne pouvoir à M. Myron ROOPINIA, 2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
	En exercice	27														
Quorum	14															
Présents	15															
Absents	12															
Représentés	11															
Votants	26															
8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. Myron ROOPINIA, 2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	9. M. SMITH James, Maui		X	donne pouvoir à Mme. TAEA Jeannette, 1 <sup>ère</sup> adjointe												
	10. Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPIAIA Stergios		X	donne pouvoir à Mme. TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera-Faaroa												

	12.	Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	donne pouvoir à Mme. MASSE Armelle, Maire déléguée de Puohine
	13.	M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		
	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française		X	
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne pouvoir à Mme. GODFREY Marie Louise, 5 <sup>ème</sup> adjointe
	16.	M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<p><u>Sens du vote :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 26</p> <p>Rejet</p> <p><input type="checkbox"/> Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre de voix « Contre »</p> <p>Nombre de voix « Abstention »</p>	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI	X		
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme MARAHITI Ariana		X	donne pouvoir à Mme. AHOTORU-NEUFFER Rosina, Conseillère municipale de Avera
	24.	M. RUAMUTU Iapheta		X	donne pouvoir à M. TEFAAITE Daniela, 8 <sup>ème</sup> adjoint
	25.	M. TEFAAITE Etienne		X	donne pouvoir à Mme Odette TAUATITI, Conseillère municipale de Avera
	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27.	M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération du conseil d'exploitation n°02/23 du 08 mars 2023 portant avis de l'affectation du résultat du budget annexe unique de l'électricité de l'exercice 2022 ;
- Vu** la délibération n° 18/23 du 08 mars 2023 portant approbation du compte administratif du budget annexe unique de l'électricité du Maire et constatant sa concordance avec le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 mars 2023,

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe unique de l'électricité est affecté comme suit :

Résultat de clôture 2022 :

- Déficit d'investissement (avec RAR) : 3.728.459 FCP
- Excédent de fonctionnement : 6.591.997 FCP
- Soit un excédent de clôture (002) : 2.863.538 FCP

Affectation en réserve (1068) Trois millions sept cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf francs CP (3.728.459 FCP)

Affectation en report de fonctionnement (002) : Deux millions huit cent soixante-trois mille cinq cent trente-huit francs CP (2.863.538 FCP).

**Article 2** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 08 mars 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le 22 MAR. 2023  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié



**Le Maire**